

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 12 - Numéro 3 (décembre 2024)

Un climat de travail sain et sécuritaire pour 2025!



Dominique Sauvé

Voilà, le temps des fêtes est à nos portes. Une demi-année vient de s'écouler. La neige tombée nous laisse espérer un Noël blanc. Plus que quelques jours avec nos élèves avant des vacances bien méritées! Souhaitons que nous puissions nous reposer et prendre du temps pour nous.

Notre centre de services souhaite d'ailleurs connaître notre niveau de bien-être au travail dans l'optique d'améliorer, si besoin, certains aspects de notre milieu, comme le prévoit le PEVR. Vous avez toutes et tous reçu une invitation et un lien pour compléter le sondage. Une participation en très grand nombre est souhaitée afin que notre employeur puisse se faire un portrait réaliste de ce qui se passe dans les milieux. Nous vous invitons à le compléter le plus honnêtement possible. D'ailleurs, la confidentialité et l'anonymat des réponses ont été confirmés par le CSSMI et c'est l'une des raisons pour lesquelles il a fait appel à une firme externe pour ce dossier.

Nos conditions de travail ont énormément changé dans les dernières années. Ce qui, auparavant, était réservé aux classes d'adaptation scolaire fait maintenant partie de la réalité de toutes et tous : des élèves en crise qui se désorganisent, des actes de violence commis envers les enseignantes et enseignants ou envers les autres élèves, des parents qui cherchent à se faire justice, etc. On nous ouvre la porte pour pouvoir dénoncer ce type de situations, il importe donc de profiter de cette opportunité qui nous est offerte en participant en grand nombre au sondage sur le bien-être.

Notons au passage que les sorties publiques de notre ministre de l'Éducation appelant à la dénonciation d'actes jugés répréhensibles n'aident en rien notre cause. Entendons-nous, il est important de dénoncer la violence. Cependant, il y a une distinction importante entre dénoncer des actes de violence intentionnels et accuser quelqu'un parce qu'on est en désaccord avec ses interventions. En appelant les gens à l'informer directement et en tenant compte du projet de loi 47 instauré par monsieur Drainville, tous les ingrédients sont réunis pour voir les enseignantes et enseignants désertir la profession.

Certaines et certains d'entre vous ressentent peut-être un poids sur leurs épaules et une certaine peur de se placer dans l'eau chaude simplement en effectuant leur travail du mieux qu'elle ou il le peut. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez jamais à nous appeler. Nous pourrions vous accompagner ou vous aider à trouver la bonne personne le cas échéant.

Je termine en vous souhaitant, au nom du Comité exécutif et de toute l'équipe du SEBL, un agréable temps des fêtes et immensément de plaisirs avec vos proches.

Dominique Sauvé

Aide à la classe



France-Dominique Béland



Marjolaine Landry

L'arrivée de nombreuses aides à la classe ou personnes en soutien en classe provient de nouveautés de la convention collective (annexe LXVII). En effet, une mesure est maintenant dédiée pour le préscolaire 5 ans et pour le primaire des classes ordinaires. Elle vise à offrir de l'aide supplémentaire à des groupes à défis particuliers et aux enseignantes et enseignants en insertion professionnelle, à raison de 10 à 15 heures par semaine, sauf exception pour chaque groupe visé.

La répartition dans l'école

La répartition interne pour chaque école doit se faire dans le respect du processus de consultation prévu à la clause 4-8.06 de l'entente locale et des recommandations du comité-école EHDA. Les heures d'aide à la classe doivent être réparties selon les défis que comportent les groupes et en prenant en considération les enseignantes et enseignants en insertion professionnelle. Ce service ne doit pas être réparti sur l'ensemble de l'école, il importe que le personnel enseignant concerné y voie une différence. D'ailleurs, nous rappelons que les spécialistes peuvent aussi recevoir l'appui de l'aide à la classe.

Comment déterminer les groupes à défis dans notre école?

On évalue les groupes à défis selon le mécanisme de la composition de la classe (annexe LXIX). C'est ce mécanisme qui calcule un seuil (%) par cohorte déterminée à l'aide du nombre de plans d'intervention et du nombre d'élèves recevant des services de francisation. Ces seuils sont calculés au 30 avril de l'année précédente pour l'année suivante. Également, on porte une attention particulière au préscolaire et à la première année, puisque nous savons que le nombre de plans d'interventions est moindre dans ces cohortes. Vous comprendrez alors que le plan d'intervention devient un outil primordial pour l'établissement des seuils, pour l'élève et pour l'acquisition de service pour ce dernier.

Une cohorte est définie par le nombre de groupes recevant le cours de français dans un niveau donné. En général, chaque école primaire aura donc sept cohortes (incluant le préscolaire) et chaque école secondaire en aura cinq.

Quel est le rôle de l'aide à la classe?

L'aide à la classe, comme son nom l'indique, vient en soutien à l'enseignante ou l'enseignant lorsqu'il effectue ses tâches pédagogiques. Bien qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre le personnel enseignant et l'aide à la classe, il appartient aux enseignantes et enseignants de donner les indications sur les tâches à accomplir. Pour ce faire, il importe de se faire reconnaître du temps de concertation entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe, et ce, à même la tâche.

Voici des exemples de tâches pédagogiques que l'aide à la classe **NE PEUT PAS accomplir** :

- La préparation et la présentation des cours et leçons au primaire ou des activités de formation et d'éveil au préscolaire;
- L'évaluation des apprentissages des élèves;
- La récupération.

Voici des exemples de tâches que l'aide à la classe **PEUT accomplir** :

- Accompagner et surveiller les élèves lors de l'accueil et des déplacements;
- Aider les élèves à s'installer dans la classe et à se préparer pour se mettre au travail;
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite et aux mesures de sécurité (ex. : prodiguer les premiers soins);
- Aider au respect des consignes;
- Répondre à des questions dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant;
- Assister l'enseignante ou l'enseignant dans l'accomplissement de certaines tâches administratives (ex. : compilation d'inscriptions à une activité, photocopies);
- Collaborer à l'organisation d'événements, d'activités et de sorties éducatives.

Il vous appartient donc de voir avec votre direction quelle ressource répondrait le mieux à vos besoins et d'insister sur la planification d'un horaire à respecter pour sa présence en classe. ATTENTION! L'intention de l'ajout d'aides à la classe n'est absolument pas de former des groupes plus difficiles. La formation des groupes doit se faire comme à l'habitude et les critères de formation des groupes sont aussi un objet de consultation (annexe XI, 6.1, E6). Pensez-y! L'aide à la classe est une ressource dédiée à un groupe pour toute l'année et ne vise pas à remplacer les autres services qui sont disponibles ou qui l'ont été.

Assurances collectives 2025



Caroline Landry

À partir du 1^{er} janvier 2025, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une hausse moyenne des primes d'environ 8,5 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette hausse?

- Augmentation des coûts des médicaments;
- Augmentation de la réclamation moyenne par famille;
- Augmentation de l'utilisation en assurance maladie et en soins dentaires;
- Augmentation de l'âge moyen pondéré du groupe en assurance vie et en assurance salaire longue durée.

Quand vient le temps de choisir son régime, il importe de prendre en compte la durée minimale obligatoire, les coûts par période de paie et les maximums remboursables. Pour plus de détails, consultez notre [site Internet](#) ou votre dossier sur le [site de Beneva](#).

Coût par période de paie en 2025 pour l'assurance maladie

	Durée minimale	Individuelle	Familiale	Monoparentale
Maladie 1	Aucune	54,59 \$	131,23 \$	79,70 \$
Maladie 2	12 mois	75,25 \$	183,98 \$	113,42 \$
Maladie 3	24 mois	102,13 \$	244,79 \$	153,59 \$
Maladie 4	36 mois	123,62 \$	298,28 \$	186,21 \$

Les modifications de régime demeurent possibles en tout temps, sans égard à l'atteinte du délai minimal de participation, pour toute augmentation du statut de protection, sans quoi il importe de respecter le délai minimal présenté dans le tableau ci-haut avant de diminuer les protections.

Bonne retraite

Prenons le temps de féliciter les personnes retraitées de 2023-2024 pour toutes ces années consacrées à l'enseignement. Souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

Josée Alarie
Katie Bastien
Dominique Beauchamp
Manon Bélisle
Noëlla Bertrand
Judith Bisailon
Maryse Blanchard
Jane Bodnar
Linda Bolduc
Nathalie Bolduc
Lily Boulanger
Monique Boutin-Supino
Nathalie Carignan
Manon Champagne
Chantal Charbonneau
Jean Charest
Nathalie Charest
Lynda Charland
Michel Choquette
Benoît Corriveau

Pierre-France Côté
Martine Courchesne
Josée Demers
Chantale Demers
Sylvie Désalliers
Josée Désilets
Julie Desjardins
Lysanne Desjardins
Martine Desrochers
Manon Desroches
Ghislain Dion
Charlotte Dufresne
France Fillion
Claudine Fournier
Fléchère Francoeur
Marie-Josée Gagnon
Nicole Girard
Pascale Guimond
Ann Guindon
Linda Hamel

Jocelyne Huot
Alain Juteau
Athena Kotzia
Marie-France Laberge
Linda Lacroix
Manon Lajeunesse
Martine Lalande
Marie-Josée Landry
France Lapointe
Suzie Laroche
Christian Lauzé
Gaby Leblanc
Nathalie Leclerc
Céline Leduc
Louis Leduc
Martin Leduc
Manon Lefèbvre
Annie Lemay
Anne Leroy-Audy
Anne-Marie Levac

Guy Lévesque
Richard Lévesque
Martine Maheux
Daniel Marquette
Dominique Massé
Michèle Meloche
Kathleen Mimeault
Marie-Claude Moreau
Diane Morel
Nathalie D. Morin
Julie Mottard
Chantal-M. Ouellette
Josée Paquette
Nicolas Parent
Élisabeth Patenaude
Jacqueline Pelletier
Nathalie Perreault
Linda Perron
Linda Polflit
Christiane Potvin

Isabelle Potvin
Brigitte Proulx
Nancy Provencher
Céline Ratelle
Johanne Rivard
Antonia Rougas
Pierre Sanscartier
Francine Talbot
Josée Thérien
Mireille Tousignant
Louise Turcotte
Marc Turcotte
Stéphane Vallée
Patrick Vilme
Afroditi Vlachakis

Le 7 novembre dernier, chez Lalande, le SEBL a souligné le départ à la retraite de plusieurs enseignantes et enseignants. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cet événement très apprécié, sans oublier nos précieux commanditaires qui ont fait de cette soirée un succès!

beneva

Desjardins
Caisse de l'Éducation

FAE



Collectes de données 2024-2025



France-Dominique Béland

En cohérence avec sa gestion axée sur les résultats, le MEQ met de l'avant différentes études dans le milieu scolaire, notamment pour rayonner à l'international. Au printemps, nous savons que deux études seront obligatoires pour celles et ceux qui seront ciblés, l'une pour le primaire ([Programme international de recherche en lecture scolaire](#) (PIRLS)) et l'autre pour le secondaire ([Programme international pour le suivi des acquis](#) (PISA)). Les écoles concernées par ces collectes ont été contactées à la fin du mois de novembre.

Si votre direction vous annonce que vous êtes touchés par l'une de ces études, nous vous invitons à convenir avec elle d'une compensation si vous devez effectuer des tâches supplémentaires en lien avec ces collectes de données.

Si vous avez des questions quant aux réponses obtenues, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 6 décembre 1989. Drame à la Polytechnique. Quatorze personnes ont été sauvagement abattues parce qu'elles étaient des femmes. Ne les oublions pas! Honorons la mémoire de Geneviève, Hélène, Nathalie, Barbara, Anne-Marie, Maud, Maryse, Michèle, Anne-Marie, Barbara, Annie, Sonia, Maryse, Annie.

Depuis 1991, le Canada a décrété le 6 décembre comme étant la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et pourtant, trop de femmes se font encore intimider, abuser et harceler en raison de leur sexe.

Le nombre de femmes victimes de violence est disproportionné. Alors, ensemble, optons pour un monde égalitaire et un monde dénonçant la misogynie et le sexisme. Un premier geste serait de prendre l'habitude de dénoncer les agissements lorsque nous en sommes témoins. Ne contribuons pas par notre silence à la banalisation des gestes de violence.

LE COMITÉ ACCÈS À L'ÉGALITÉ ET SOCIOPOLITIQUE



Qu'est-ce qu'une consultation?



France-Dominique Béland



Thierry Lajeunesse

Le terme consultation est souvent utilisé dans le domaine de l'éducation : consultation sur la tâche, consultation sur les journées pédagogiques, etc., mais qu'en est-il réellement?

En fait, une consultation est l'occasion réelle d'émettre une opinion, et ce, avant que la décision finale ne soit arrêtée. En d'autres mots, on doit pouvoir influencer la décision finale par nos réflexions, nos demandes. En effet, l'obligation de consultation de l'employeur vient avec l'obligation d'une réelle écoute de ses employées et employés.

Pour le personnel enseignant, les façons de consulter sont variées et diffèrent d'un milieu à un autre. En pratique, les enseignantes et enseignants sont invités à mettre en place un CCEE ou, à défaut, la direction doit effectuer la consultation via l'assemblée générale. Certains éléments sont importants pour qu'une consultation soit considérée comme valide :

1. Les enseignantes et enseignants doivent avoir toutes les informations pertinentes en lien avec l'élément consulté.

Qu'est-ce que ça signifie? C'est très simple, la direction doit vous faire la présentation de l'objet de consultation et vous pourrez lui poser des questions pour vous assurer de bien comprendre les tenants et aboutissants de cette consultation. De plus, toute l'information doit vous être remise par écrit, ne serait-ce que pour les personnes absentes ou les gens qui sont visuels, mais aussi en cas de contestation.

Il faut aussi souligner que les éléments peuvent varier avec le temps. En d'autres termes, on ne sait pas nécessairement exactement ce qui arrivera en avril, donc de déposer en novembre la consultation sur le contenu de la journée pédagogique pourrait être discutable. Ainsi, on vous invite à reprendre la consultation si de nouvelles informations venaient biaiser les informations reçues au moment de la consultation.

2. Les enseignantes et enseignants doivent avoir un temps raisonnable de réflexion.

Saviez-vous que vous n'aviez pas l'obligation de répondre séance tenante à une consultation? Eh oui! Selon l'objet de consultation, le temps de réflexion peut différer. Effectivement, si vous n'avez qu'à dire oui ou non, cela demande moins de temps que lorsque vous devez participer à l'élaboration de la proposition, n'est-ce pas? Bref, le minimum prévu par l'entente locale est de 10 jours ouvrables, mais vous pouvez convenir d'un délai différent avec votre direction. Par exemple, en fin d'étape, lorsque la remise des notes est jumelée à des rencontres de parents, il se peut que vous ayez besoin de plus de temps! On se rappelle qu'on ne travaille qu'en moyenne 32 heures par semaine et que la consultation fait partie de notre tâche. Donc, on évalue nos possibilités.

3. Les enseignantes et enseignants doivent avoir une occasion réelle d'émettre leur opinion.

La consultation sert à donner notre opinion, à influencer la position de la direction. Ainsi, cette dernière doit faire preuve d'ouverture face à la réponse des profs. Sa décision ne peut être arrêtée au préalable puisque cela contreviendrait à l'essence même du processus de consultation.

Dans le cas où la direction de votre établissement n'irait pas dans le sens de votre proposition, elle a l'obligation de justifier par écrit sa décision, et ce, auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants. Pas uniquement à l'oral!

De plus, les modalités de consultation doivent assurer que le processus de participation atteigne les personnes concernées afin que les recommandations formulées soient le reflet de l'opinion de celles-ci. Ainsi, un groupe restreint de personnes ne peut unilatéralement usurper un pouvoir collectif.

Bref, la consultation est l'un des éléments les plus importants pour les enseignantes et enseignants : c'est notre voix! Quand on est sur la même longueur d'onde que notre direction, la consultation est souvent facile et elle permet de garder des traces de ce que l'on fait. Quand les divergences d'opinions sont nombreuses, elle devient un outil précieux pour s'assurer de se faire entendre, de faire respecter de nos droits.

Consultations sur les calendriers scolaires



France-Dominique Béland

Un courriel a été envoyé le 20 novembre dernier pour consulter les membres sur le calendrier scolaire 2025-2026 ainsi que sur les orientations du calendrier scolaire 2026-2027. En effet, la façon de faire a changé au cours des dernières années pour tenter de rendre le calendrier scolaire plus prévisible. Ainsi, la préconsultation porte maintenant sur des principes généraux et ces derniers servent ensuite à élaborer le calendrier de l'année suivante.

Consultation sur le calendrier scolaire 2025-2026

1. Le congé des fêtes;
2. La date de la 9^e journée pédagogique fixée par le CSSMI.

Préconsultation sur le calendrier scolaire 2026-2027

Voici l'ensemble des principes généraux permettant l'élaboration du calendrier scolaire sur lesquels nous vous invitons à vous prononcer dans le sondage qui vous a été envoyé.

1. La semaine de relâche

La semaine de relâche doit se tenir au début du mois de mars comme facteur de protection pour les élèves vulnérables au point de vue économique. Ainsi, le lundi de la semaine de relâche doit se situer au plus tard le 5 mars.

Remarque : la tenue de la semaine de relâche est tributaire d'une entente avec le SEBL à ce sujet.

2. Congé des fêtes

Le congé des fêtes est proposé selon le libellé suivant :

- 2 semaines pleines;
- Le 23 décembre est toujours un congé sauf s'il est un mardi ou un jeudi.

3. Début d'année

- i. Il y a 4 journées pédagogiques en début d'année pour soutenir la planification et l'entrée en fonction des nouveaux membres du personnel;
- ii. Le début d'année est déterminé selon le choix de la date de la fin d'année et est tributaire d'une entente avec le SEBL concernant la semaine de relâche.

4. Fin d'année

- i. Il y a trois journées pédagogiques en fin d'année;
- ii. Le 22 juin est la première journée pédagogique de fin d'année sauf si cette date coïncide avec un lundi;
- iii. Si le congé du 24 juin coïncide avec un samedi, ce congé sera fixé le vendredi précédent et s'il coïncide avec un dimanche, ce congé sera fixé le lundi suivant;
- iv. Si le congé du 1^{er} juillet coïncide avec un samedi ou un dimanche, il doit être placé le lundi pour tenir compte des nouvelles affectations.

5. Mi-année

- i. La 100^e journée est une journée pédagogique à la mi-année.

6. Propositions pour fixer la 9^e journée pédagogique fixe

1. Le 1^{er} vendredi après la date limite de publication officielle du bulletin qui est le 20 novembre;
2. Le vendredi précédant ou correspondant à la date limite de publication officielle du bulletin qui est le 20 novembre;
3. Retour du congé des fêtes;
4. Le vendredi précédant de 2 semaines le début de la semaine de relâche;
5. Retour de la semaine de relâche.

La participation du plus grand nombre est importante. Vous avez jusqu'au 20 décembre pour faire entendre votre voix.

Vous n'avez pas reçu cette consultation? Contactez Judith Morin au 450 979-4613 ou à judith.morin@lesebl.ca.

Libération pour corriger les épreuves ministérielles



France-Dominique Béland

La nouvelle convention collective a permis un ajout intéressant pour les enseignantes et enseignants de 4^e et 6^e année puisqu'on retrouve une bonification du temps de libération pour la correction des épreuves ministérielles.

Bien que les règles budgétaires n'aient pas encore été mises à jour, le tout est applicable. Une note de service a déjà été envoyée aux directions à cet effet.

Voici les modifications prévues dans le regroupement de mesures budgétaires 15130 en lien avec la suppléance pour le soutien à la correction d'épreuves obligatoires :

Matière et niveau	Avant	Maintenant
Français, langue d'enseignement pour les élèves de 4 ^e année du primaire	1 journée	1,5 journée
Français, langue d'enseignement et Mathématique pour les élèves de 6 ^e année du primaire	1 journée par groupe	2 journées par groupe
Français, langue d'enseignement pour les élèves de 2 ^e année du secondaire	0,5 journée par groupe	0,5 journée par groupe

En 5^e secondaire, il est plutôt question de soutien à l'administration des épreuves uniques. Cette mesure contribue au financement de journées supplémentaires de suppléance pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'administration de l'épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion :

**Anglais, langue seconde, 5^e secondaire
(une demi-journée de suppléance par groupe).**

N'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre direction!

Francisation à l'éducation des adultes

Plusieurs actions et manifestations ont été organisées en novembre afin de contester les coupures effectuées par le MEQ dans les classes de francisation en EDA. Des enseignantes et enseignants de tous les secteurs se sont mobilisés afin de mettre de la pression sur le gouvernement de la CAQ.

Manifestation au CF de Granby



Piquetage devant le CFCP



Occupation des locaux au bureau du ministre Éric Girard



Visite au ministre Éric Girard lors de sa conférence à la chambre des commerces



Merci à toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps pour démontrer leur solidarité!

Les 10 M\$ annoncés par le ministre Roberge sont bien en deçà des besoins pour rétablir les services, mais cela démontre quand même que notre mobilisation n'a pas été vaine. Nous continuerons de surveiller la situation et de demander la mise en place de mesures permettant de stabiliser réellement les services et les ressources en francisation.

Le mécanisme de la composition de la classe



Marjolaine Landry

Le mécanisme de la composition de la classe vise à permettre la mise en place de mesures d'atténuation afin de soutenir la composition de la classe par cohorte. Une cohorte est composée de tous les groupes recevant le cours de français dans un niveau donné. Ainsi, les écoles primaires auront six cohortes alors que celle du secondaire en auront généralement cinq.

Selon une approche quantitative, une formule mathématique est appliquée et permet d'obtenir un seuil basé sur des données objectives : le nombre de plans d'intervention et le nombre d'élèves en francisation dans la cohorte.

Pour l'année 2024-2025, les sommes au primaire ont été réparties entre les cohortes ayant obtenu des seuils allant de 25 % à 45 %. Les sommes au secondaire ont été réparties entre les cohortes ayant des seuils de 30 % à 40 %.

Les sommes servent à financer des mesures d'atténuation (des services) **exclusives** à la cohorte ciblée. Ces mesures doivent être des ajouts de services à ce qui existe déjà. L'objectif du mécanisme est d'apporter du soutien à certaines classes spécifiques dans une école. Les sommes ainsi reçues ne sont pas destinées à être saupoudrées à l'ensemble de l'établissement. Elles visent à aider des groupes spécifiques dits « réguliers » qui seraient de moins en moins réguliers vu le nombre de plans d'intervention et d'élèves allophones intégrés qu'on y retrouverait.

Le comité de cohorte ciblée (CCC)

Pour chacune des cohortes ciblées, un comité, composé de membres du personnel enseignant et de la direction, est mis en place. Les enseignantes et enseignants travaillant directement auprès de cette cohorte devrait être convoqués à une rencontre avec la direction et la personne déléguée de l'établissement. Il est possible d'inviter du personnel de soutien ou professionnel ou encore des enseignantes ou enseignants qui ont déjà travaillé avec cette cohorte aux rencontres du CCC. Le mandat du comité est de trouver les mesures d'atténuation qui seront ajoutées auprès de la cohorte. Ces dernières peuvent être en lien avec les défis d'apprentissages et comportementaux. Un délai de consultation de dix jours doit être octroyé au comité pour faire ses propositions, à moins d'entente différente entre les parties. Si la direction refuse les propositions du comité, les motifs justifiant sa décision doivent être remis par écrit. Un formulaire vous sera remis et devra être signé par les enseignantes et enseignants de la cohorte ainsi que par la personne déléguée de l'école. Ce formulaire doit se retrouver à l'ordre du jour du comité-école EHDAA. Il est important que le comité-école EHDAA agisse comme vigie.

Voici quelques exemples de mesures d'atténuation : TES, aide à la classe supplémentaire, enseignante ou enseignant en francisation, enseignement-ressource, PEH, orthophoniste, psychologue, orthopédagogie, etc.

Si aucune mesure d'atténuation n'est mise en place ou partiellement mise en place au 15 octobre pour le secondaire et à la fin de l'année pour le primaire, des montants seront versés aux enseignantes et enseignants au prorata des heures d'enseignement dans la cohorte, spécialistes inclus.

Une somme du montant initial du mécanisme de la composition de la classe a été retenue afin de pouvoir répondre aux besoins en cours d'année. Le CPEHDAA est à construire la recommandation pour l'utilisation de cette ponction centralisée selon les demandes des groupes.

Voici toutes les cohortes spécifiques qui devraient avoir été consultées et pour qui des mesures d'atténuation devraient avoir été mises en place :

Primaire	Secondaire
Arc-en-ciel, 6e Clair Matin, 5e de Fontainebleau, 6e de la Clairière, 5e de L'Amitié, 5e et 6e de L'Envolée, 5e des Moissons, 4e des Pins, 6e du Bois-Joli, 4e et 6e du Domaine-Vert-Nord, 2e et 6e du Grand-Pommier, 6e du Trait-d'Union, 6e Gaston-Pilon, 5e Girouard, 5e Horizon-Soleil, 5e Le Sentier, 6e Le Tandem, 6e Le Tournesol, 4e et 6e Notre-Dame-de-l'Assomption, 6e Prés fleuris, 6e Rose-des-Vents, 5e et 6e Saint-Pierre, 6e Sainte-Scholastique, 6e Terre-Soleil, 4e, 5e et 6e Val-des-Ormes, 2e et 5e	des Patriotes, secondaire 1, 2 et 3 du Harfang, secondaire 4 du Maréchal, secondaire 4 Henri-Dunant, secondaire 1 et 2 Jean-Jacques-Rousseau, secondaire 1, 2, 3 et 4 Lucille-Teasdale, secondaire 4 Polyvalente Sainte-Thérèse, secondaire 1 Secondaire d'Oka, secondaire 3, 4 et 4 alternatif

Chaque année, ce sera au 30 avril que le portrait des cohortes sera réalisé pour l'année suivante. C'est à ce moment que l'information vous sera remise concernant l'établissement des seuils.

Tout ce qu'il faut savoir sur le perfectionnement



France-Dominique Béliand

Est-ce que je peux me faire rembourser mes activités de formation?

OUI. Les formations faites à la demande des enseignantes et enseignants, sur une base volontaire, peuvent faire l'objet d'un remboursement selon les balises préétablies par votre établissement. Le comité paritaire de perfectionnement établit des balises générales desquelles votre comité-école peut s'inspirer pour déterminer les modalités de remboursement.

Est-ce qu'une formation exigée par ma direction pourrait être remboursée via le budget de perfectionnement?

NON. Les critères usuels pour que le budget de perfectionnement soit amputé est que la formation soit faite sur une base volontaire et à la demande du personnel enseignant. Si ce n'est pas le cas, il appartiendra à la direction de trouver le budget nécessaire pour vous former.

Est-ce que je pourrais demander un remboursement de plus de 1000 \$ pour une formation?

OUI. Les balises de perfectionnement établies par le comité paritaire recommandent de tendre vers une allocation maximale de 1000 \$ pour que tout le personnel enseignant ait accès à cette ressource. Par contre, il est clairement spécifié qu'une souplesse doit être prévue pour les activités de formation s'échelonnant sur plus d'une journée. Parlez-en avec votre comité-école de perfectionnement!

Peut-on changer les balises de perfectionnement de notre établissement?

OUI. Il appartient à votre organisme de consultation, soit l'assemblée générale ou le comité de consultation des enseignantes et enseignants, de définir les priorités de perfectionnement. Ainsi, vous pourriez demander à les rouvrir pour les actualiser.

Ai-je accès à ce budget pour me faire rembourser ma formation initiale?

NON, sauf pour la formation professionnelle. Au départ, le budget perfectionnement doit servir pour la formation continue du personnel enseignant.

Puis-je suivre des cours à l'université et me les faire rembourser?

OUI, selon certaines modalités. Tout cours universitaire suivi auprès d'une institution d'enseignement et menant à l'obtention de crédits peut faire l'objet d'une demande de remboursement des droits de scolarité, et ce, jusqu'à un maximum de 1000 \$. Attention! Ce ne sont pas tous les frais qui peuvent être remboursés! Cependant, cette demande devra être acheminée au comité paritaire de perfectionnement et non à votre comité-école.

Dans certains milieux, on remarque que des surplus s'accumulent. Il ne faut pas hésiter à déposer des demandes pour avoir une formation continue qui répond réellement à vos besoins en matière de développement de compétences. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter!

Retraite et assurance invalidité longue durée

Bonjour! 😊

Stéphanie Dinel



Je suis présentement à deux ans de ma retraite, dois-je maintenir la garantie d'assurance invalidité longue durée avant la retraite? 🤔

Bonjour 😊,

Nos assurances prévoient une couverture en cas d'invalidité qui se prolongerait au-delà de deux ans. Ainsi, en cas d'invalidité, les deux premières années sont payées par les prestations d'invalidité courte durée et c'est seulement après ce délai (104 semaines d'invalidité au total) que les sommes versées sont prises à même notre assurance invalidité longue durée.

Lorsque l'on approche de la retraite, on pourrait avoir avantage à renoncer à la garantie d'assurance salaire de longue durée afin, par exemple, d'économiser les primes payables à Beneva pendant nos deux dernières années.

Attention, ce choix est irrévocable !

Il s'agit d'une décision individuelle qui dépend de plusieurs facteurs, notamment de votre état de santé, de vos antécédents familiaux, de vos obligations financières actuelles, de votre tolérance au risque, etc.

Afin de prendre une décision éclairée, nous vous invitons à nous contacter au 450 979-4613 afin de recevoir des conseils.

Merci! Bonne journée 😊